

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201218-09 : Opération de réhabilitation du bâtiment de la Mairie : relance projet et calendrier

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°20180327-05 du 27 mars 2018, n°20180530-06 du 30 mai 2018, n°20180806-07 du 6 août 2018 et n°20190301-05 du 1^{er} mars 2019 par lesquelles il avait été décidé :

- de retenir l'avant-projet définitif (APD) proposé par le maître d'œuvre,
- de valider le dossier de permis de construire en vue de son dépôt,
- de valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) et le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Madame le Maire explique par ailleurs que le projet avait finalement été mis en suspens, faute de l'obtention d'une des subventions sollicitées, et compte-tenu du lancement des travaux sur les réseaux au hameau d'Ornon-Village.

Pour cette opération la Commune bénéficie de subventions qui seront caduques fin 2021, faute d'engagement de l'opération d'ici là. Il convient donc que la Commune se prononce sur l'opportunité de relancer le projet en 2021 (avec par exemple un commencement des travaux à l'automne 2021 et une réception au printemps 2022), ou au contraire de le reporter *sine die*, afin d'en informer notamment les financeurs.

Par ailleurs, l'obtention de certaines subventions est conditionnée au dépôt effectif du permis de construire. Il convient ici de confirmer le projet tel qu'il avait été validé en 2018 ou au contraire de préciser les points susceptibles d'être modifiés.

Dépenses		Recettes			
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux	État
MAÎTRISE D'ŒUVRE Totalité	33 036,00 €	État (DSIL ou DETR)	72 520,27 €	25 %	en cours
TRAVAUX Isolation des combles	17 020,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (PR)	5 000,00 €	2 %	validée
TRAVAUX Réfection salle polyvalente	133 689,00 €	Département de l'Isère	145 040,00 €	50 %	validée
TRAVAUX Extension	106 335,35 €	Communauté de communes de l'Oisans	9 504,01 €	3 %	validée
		Autofinancement commune	58 016,07 €	20 %	-
Total dépenses maîtrise d'œuvre	290 080,35 €	Total recettes	280 576,34 €	-	-

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager le projet et sous quelles modalités.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de relancer le projet tel que présenté ci-dessus avec pour objectif un commencement de l'opération en 2021,

adopte le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, et de solliciter les différents financeurs selon le plan de financement adopté précédemment.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE